



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Tél. : 03.21.46.62.61

Mail : coscalais@orange.fr

03.21.46.66.33

<https://www.coscalais.fr>

# La COS vous propose un séjour en formule tout compris pour **le carnaval NICE et la fête du citron de MENTON**

## Du mercredi 25 février au mercredi 04 mars 2026

### Au VILLAGE VACANCES LES CEDRES à GRASSE.

#### Au programme :

**Mercredi 25 février** : Installation dans les chambres en fin de journée et dîner au village vacances.

**Jeudi 26 février** : matinée libre – Après-midi et soirée à Menton pour fête du Citron - En après-midi, visite de l'exposition universelle de motifs en agrumes dans les jardins Biovès. Dîner au restaurant.

En soirée, corso illuminé de la Fête du Citron : défilé de chars totalement décorés avec des oranges et des citrons.

**Vendredi 27 février** : matinée libre. Déjeuner au village vacances. Après-midi : Gorges du loup et la confiserie Florian.

**Samedi 28 février 2026** : matinée : visite de Grasse en petit train au départ du village vacances et visite de la parfumerie FRAGONARD - Déjeuner à 11 h au village vacances - Après-midi et soirée : Carnaval de Nice - (70km)

Bataille de fleurs à Nice : Défilé de chars fleuris – Dîner au restaurant à Nice. Corso carnavalesque illuminé ; défilé de chars et de grosses têtes.

**Dimanche 1er mars** : matinée libre - Déjeuner au village vacances. Après-midi : Eze et le Jardin Exotique.

**Lundi 02 mars** : Excursion journée à Monaco : Visite du Rocher, la cathédrale, les jardins, la Relève de la Garde et le musée océanographique – 140 km

Visite à pied du vieux Monaco - Déjeuner au restaurant. Après-midi, visite du musée océanographique et de son très réputé aquarium.

**Mardi 03 mars** : Matinée : Excursion à Antibes (60 km) - Déjeuner au village vacances. Après-midi libre.

**Mercredi 04 mars** : Départ après le petit déjeuner.

#### Tarifs :

Adulte par personne base chambre double standard :	<b>1 049 €</b>
Supplément chambre individuelle :	<b>175 €</b>

#### Le prix comprend :

- Le transport en autocar grand tourisme au départ de Calais.
- Les repas pendant le trajet de l'aller et du retour.

Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.O.S.  
Mairie – CS30329 – 62107 CALAIS Cedex



- L'hébergement en pension complète, du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du 7ème jour,
- le logement en chambre standard à 2 lits avec sanitaire complet
- l'animation soirées organisée par le village vacances,
- le programme d'excursions comprenant :
  - les visites,
  - les entrées avec places assises en tribune au Carnaval de Nice (2 manifestations : 1 bataille de fleurs et 1 corso) et à la Fête du Citron à Menton (1 corso + 1 visite de l'exposition d'agrumes),
  - le guidage (sauf mention contraire),
  - le repas au restaurant à Menton
  - le dîner au restaurant à Nice (menu simplifié : plat, dessert, 1 verre de vin)
  - le déjeuner au restaurant à Monaco (entrée, plat, dessert, 1 verre de vin, café)
- Les frais de dossiers ; les taxes de séjour, l'assurance annulation.

**Formalités administratives** : CNI en cours de validité.



## Quand faut-il s'inscrire ?

Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. du lundi 30 juin au vendredi 11 juillet

**2025 inclus.**

Nous vous rappelons que le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.



## Modalité d'inscription :

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*chèque bancaire ou espèces.*).

**Arrhes à l'inscription** : 100 € par personne en chèque bancaire ou en espèces. *Les chèques d'arrhes seront débités à la fin du mois d'août 2025.*

Le solde du voyage pourra être échelonné sur 6 mois maximum (*celui-ci devant être soldé de préférence avant le départ*). Possibilité de régler en chèques-vacances papier une partie du séjour à hauteur de 70 %.

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfants*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler le voyage si le nombre de participants est insuffisant.**

\* *Rappel* : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. **Si vous avez coché supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.**

